

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture
050-215005398-20250617-DCM2025-28-DE
Date de télétransmission : 18/06/2025
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance 17 juin 2025
11/06/2025**Date d'affichage :**
11/06/2025**Nombre de conseillers :****Elus : 19****En exercice : 19****Présents : 15****Votants : 18**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de juin, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à ROBINE Anne-Laure), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LE BIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves).

Secrétaire de séance : COSTARD Charlotte

Délibération n°2025-28 : Création de postes dans le cadre de l'avancement de grade

Afin de permettre l'évolution de carrière d'agents relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, et conformément aux dispositions statutaires, il est proposé de créer les postes nécessaires à leur avancement de grade.

Plusieurs agents, remplissant les conditions statutaires d'ancienneté pour un avancement de grade, ont été identifiés. Tous ont donné entière satisfaction dans l'exercice de leurs missions. Monsieur le Maire souhaite donc procéder à leur nomination au grade supérieur selon le calendrier suivant :

➤ **Avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe :**

- Création d'un poste à temps complet – à compter du 1er décembre 2025
- Création d'un poste à 22h15 hebdomadaires – à compter du 1er décembre 2025
- Création d'un poste à 29h20 hebdomadaires – à compter du 1er décembre 2025

➤ **Avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe :**

- Création de deux postes à temps complet – à compter du 1er septembre 2025
- Création d'un poste à 28h hebdomadaires – à compter du 1er décembre 2025

La mise en œuvre de ces avancements nécessite une mise à jour du tableau des effectifs de la commune.

À cet effet :

- Les postes actuellement occupés par les agents, relevant du grade d'adjoint technique territorial de 2^e classe, seront supprimés afin de permettre la création de trois postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{re} classe, correspondant aux avancements de grade.
- De la même manière, trois postes d'adjoint technique territorial seront supprimés pour permettre la création de trois postes d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe, en cohérence avec les nouvelles situations statutaires des agents concernés.

La suppression des postes concernés interviendra après validation par le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion, lors de leur prochaine réunion.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 juin 2025,

L'assemblée, à l'unanimité :

- PROCÉDE à la création des postes budgétaires mentionnés ci-dessus.


La secrétaire de séance,
COSTARD Charlotte
Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 17 juin 2025.

Le Maire,
DENIS Daniel
